



Annexe aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2024-2025

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences ont été adoptées par la CFVU le 14 mai 2020 pour toute la durée du contrat correspondant à la période d'accréditation 2020-2025 des formations de l'Université Paris 8. Elles sont néanmoins soumises chaque année à l'approbation du Conseil de la formation et de la vie universitaire et éventuellement ajustées en fonction des évolutions réglementaires. Le contenu de certains articles est complété par chaque composante afin de tenir compte des spécificités et des orientations pédagogiques de chaque formation.

UFR AES Economie et Gestion

(Annexe validée par le Conseil de l'UFR le 11 Juin 2024 et validée par la CFVU le 20 juin 2024)

En cas de passage à des cours à distance, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences pourront être modifiées.

1 – Modalités éventuelles de choix entre contrôle continu et contrôle terminal (Articles 9)

Seuls les étudiants dispensés d'assiduité et de contrôle continu peuvent se présenter au seul contrôle terminal (voir point 2).

Pour les disciplines dispensées sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés (CM + TD), la note de CM représente 60 % de la note finale et la note de TD 40 % de la note finale. Les modalités d'évaluation du contrôle continu sont laissées à l'appréciation du chargé de cours.

Pour les disciplines dispensées en CM/TD, un minimum de deux évaluations est obligatoire dont l'une au moins consiste dans l'examen final partiel ;

Le nombre de notes retenues ainsi que la nature et la pondération des évaluations doivent être les mêmes pour tous les groupes. Ces éléments sont indiqués dans le syllabus.

a. Critère d'assiduité.

L'absence à un tiers ou plus du volume horaire d'un enseignement évalué en contrôle continu (CM/TD ; TD) conduit à la défaillance. Les justificatifs d'absence ne sont pas pris en compte.

b. Critère de notation.

Pour les disciplines dispensées sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés (CM + TD), un étudiant qui serait absent à plus de la moitié des évaluations en TD sera déclaré défaillant à la session 1. Il en est de même pour l'étudiant qui serait absent à l'examen final. Les justificatifs d'absence ne sont pas pris en compte.

Pour les disciplines dispensées en CM/TD, un étudiant qui serait absent à plus de la moitié des évaluations intermédiaires sera déclaré défaillant à la session 1. Il en est de même pour l'étudiant qui serait absent à l'examen final. Les justificatifs d'absence ne sont pas pris en compte.

2 – Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement (Article 9 et 14)

Les dispenses d'assiduité sont gérées au cas par cas sur la base des incompatibilités d'horaire liées à la situation de l'étudiant (salarié ; situation de handicap ; sportif de haut-niveau ; engagé ; etc.). Pour être prises en compte, les demandes doivent être déposées, auprès des secrétariats de formation concernés, en respectant le calendrier indiqué par chaque formation.

Les dispenses d'assiduité peuvent donner lieu soit à une dispense de contrôle continu soit à un aménagement du contrôle continu. Par conséquent, l'enseignant peut décider que les étudiants dispensés d'assiduité sont aussi dispensés de contrôle continu ou bien que les étudiants dispensés d'assiduité doivent, par exemple, rendre un devoir à la maison (ou plusieurs) en lieu et place du contrôle continu.

Les étudiants doivent être tenus informés en début de semestre de la décision de l'enseignant. Si possible, celle-ci doit apparaître dans le syllabus portant sur les modalités de contrôle des connaissances. Dans le cas contraire, l'enseignant contacte les étudiants dispensés d'assiduité afin de leur notifier la dispense ou l'aménagement du contrôle continu.

3 – Modalités d'organisation des sessions de contrôle des connaissances et des compétences en licence et/ou master (Article 15)

Les sessions sont annuelles. Un jury se réunit à l'issue de l'année d'études. Dans ce cas, la deuxième chance a lieu après la délibération du jury et la communication des résultats.

4 – Cas particuliers des EC n'ouvrant pas droit à une seconde chance (Article 15)

Simulation de gestion (Licence 1 Economie-Gestion)

M2E (Licence 1 Economie-Gestion)

M3P (Licence 2 et Licence 3 Economie-Gestion)

EC Tremplin (Licence 2 et Licence 3 Economie-Gestion)

EC Tremplin (Licence 2 et Licence 3 AES)

Projets tuteurés (Master 2 Economie des organisations, parcours ESSI)

Projets tuteurés (Master 1 Management)

Rapports de stage (Master 1 MCI)

Mémoires (Master 2 MCI)

EC Les leviers du marketing opérationnel (Master M2 MCI)

Droit de la commande publique (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P)

Droit de la concurrence et de la régulation (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P)

Fiscalité des affaires publiques (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P)

Evaluation des politiques publiques (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P)

Droit international de l'investissement (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P sous réserve d'ouverture de l'option).

Suivi de projets et retours entre pairs (Master TREES, M1 et M2)

5 – Précisions sur les notes retenues dans le cadre de la session de seconde chance (Article 16)

(Il s'agit généralement de la note du contrôle terminal et dans certains cas la moyenne entre la note du contrôle continu et celle du contrôle terminal)

Les notes du contrôle continu ne sont prises en compte que dans le cadre de la session 1.

Dans le cadre de la session de seconde chance, on retiendra la meilleure des deux notes entre celle de la session 1 et celle de l'examen terminal de la session de seconde chance.

6 – Renonciation à la compensation (Article 16)

Les dates limites sont déterminées chaque année et communiquées aux étudiants par les secrétariats de formation. Au-delà de cette date, aucune demande de renonciation ne sera prise en compte et aucun recours ne sera possible.

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

EC tremplin réussite (Licence 2 AES)
EC tremplin réussite (Licence 2 Economie-Gestion Parcours Economie-Finance)
EC tremplin réussite (Licence 3 Economie-Gestion Parcours Economie-Finance et Parcours Management)
EC tremplin master (Licence 2 AES)
EC tremplin master (Licence 2 Economie-Gestion Parcours Economie-Finance)
EC tremplin master (Licence 3 Economie-Gestion Parcours Economie-Finance et Parcours Management)
EC tremplin métier (Licence 3 AES)
EC tremplin master (Licence 3 AES)
M3P Licence 3 Economie-Gestion
Conférences professionnelles - SCUIO (Master MCI)
Expérience professionnelle (Master 1 et 2 Economie des organisations)
Pour le master 1 et 2 Management, se référer à l'annexe 1
Conférences professionnelles en M1 EMD3P et M1 ESSI
Projet tuteuré en M2 TREES

8 – Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation (Article 21)

(Uniquement pour des raisons de réglementation nationale ou de spécificités professionnelles en licence et/ou master et pour l'EC ou l'UE Mémoire en master)

Dans le master 1 et 2 Economie des organisations (**pour l'ensemble des parcours et des niveaux**) et dans le **master 1 et 2 Management** (parcours COMC et COSTD), l'UE « professionnalisation », ne peut pas être validée par compensation avec les autres UE.

9 – Modalités de réinscription à un EC non acquis (Article 22)

(Réinscription l'année suivante ou réinscription obligatoire le semestre suivant où l'EC est proposé)

La réinscription est obligatoire dès que l'EC est proposé. Une seule inscription pédagogique par an est autorisée.

10a – Poursuite d'études au niveau supérieur dans un cursus de licence (Article 23)

- Nombre de crédits ECTS minimum exigé pour autoriser le passage de niveau à l'issue de la session de seconde chance

(la règle générale fixe le nombre minimum à 30 crédits ECTS mais il peut être porté par la composante, le département ou la formation jusqu'à 48 ECTS au plus)

Un minimum de 45 ECTS est exigé afin que le jury examine la possibilité d'une poursuite des études au niveau supérieur.

- Modalités de passage au niveau supérieur

(Passage conditionnel avec le résultat AJAC ou simple redoublement avec une autorisation à prendre des EC du niveau supérieur en crédits)

Les modalités de poursuite d'études au niveau supérieur (AJAC ou EC en crédits) sont laissées à l'appréciation du jury.

Pour les étudiants en Licence Accès Santé :

* Pour le passage en L2 Economie-Gestion : la même règle que pour les autres mineures externes s'applique à la mineure Santé, à savoir que l'étudiant valide son année à raison d'une moyenne de 10/20, avec mise en œuvre de la compensation à l'intérieur des UE et entre UE. En cas de non validation, les possibilités de passage en L2 AJAC pour récupérer les cours de L1 manquants sont là aussi les mêmes que pour la L1 classique.

Pour les étudiants en Parcours d'Accès Spécifique Santé :

* Pour le passage en L2 Economie-Gestion : pour poursuivre en L2 Economie-Gestion l'étudiant devra avoir 10/20 à la mineure disciplinaire (compensation à l'intérieur de l'UE)

10b – Poursuite d'études au niveau supérieur au sein du cursus de master (Article 23)

(A l'issue de l'année de M1 : simple redoublement, redoublement avec passage conditionnel en M2 (AJAC), redoublement avec possibilité de suivre des EC de M2 en crédits. Si la deuxième ou la troisième option est retenue, précisez le nombre minimum requis de crédits ECTS validés en M1. Ce nombre est doit être compris entre 30 et 48)

En Master EDO : redoublement avec possibilité de suivre des EC de M2 en crédits **ou AJAC**, avec **dans les deux cas** un minimum de 48 ECTS validés en M1 et à l'appréciation du jury.

Simple redoublement pour les autres.

Annexe 1 Master Management : La liste des EC ne donnant pas lieu à une note
 (= les EC ayant VAL dans la colonne COEF)

MASTER 1 MANAGEMENT		Heures CM	Heures TD	ECTS	COEF	Intervenant
Semestre 1 (septembre-décembre)						
UE1	ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX EN ORGANISATION (1)	72,5		10	10	
	EC Management stratégique (1)	30		4	4	
	EC Gestion financière approfondie	30		4	4	
	EC Culture générale et Management	12,5		2	2	
UE2	CONDUITE DE PROJET, MANAGEMENT DES PROCESSUS, INNOVATIONS MANAGERIALES	60		10	08	
	EC Méthodologie de conduite de projet		15	3	2	
	EC Management par les processus (1)	30		4	4	
	EC Innovations managériales	15		3	2	
UE3	PREPARATION A L'INSERTION PROFESSIONNELLE (1)	75		10	2	
	EC Conférences débouchés métiers / Projet professionnel	30		4	VAL	
	EC English for managers (1) [en ½ groupe]	9	6	3	2	
	EC Ateliers préparation à la recherche de stage		15	3	VAL	
Semestre 2 (janvier-juillet)						
UE4	ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX EN ORGANISATION (2)	102,5		14	14	
	EC Théories des organisations	30		4	4	
	EC Gestion des équipes projets	30		4	4	
	EC Questionnements sociétaux (<i>EC libre</i>)	30		4	4	
	EC Culture générale et Management	12,5		2	2	
UE5	PREPARATION A L'INSERTION PROFESSIONNELLE (2)	45		6	6	
	EC Conduite de projet en excellence opérationnelle (projet tuteuré réservé aux étudiants en FI)	15		2	2	
	EC English for managers (2) [en ½ groupe]	9	6	2	2	
	EC Système d'information [en ½ groupe]	20	15	2	2	
UE6	PROFESSIONNALISATION	30		10	20	
	EC Séminaire de méthodologie de la recherche (1)	30		4	VAL	
	EC Mémoire			5	20	
	EC Expérience professionnelle (Stage/Alternance)			1	VAL	
	EC suivi de mémoire		1,5			
TOTAL		385(FI) 370(A)				

MASTER 2 MANAGEMENT Parcours COSTD		Heures CM	Heures TD	ECTS	COEF
Semestre 1 (septembre-décembre)					
UE1	FONDEMENTS THEORIQUES ET DYNAMIQUES DES ORGANISATIONS	96		8	5
	EC Théories des organisations (2)	24		2	1
	EC Stratégies de changement	24		2	2
	EC Management stratégique (2)	24		2	1
	EC Mutations des organisations : RSE, DD, l'entreprise à missions	24		2	1
UE2	URBANISATION, DIGITALISATION, INNOVATION ET GOUVERNANCE DES SI	72		13	VAL
	EC Architecture et urbanisation des SI	12	12	4	VAL
	EC Management de l'Innovation		12	3	VAL
	EC Stratégie digitale des organisations	12	12	4	VAL
	EC Gouvernance des SI		12	2	VAL
UE3	LE MANAGEMENT A L'EPREUVE DES DEVELOPPEMENTS TECHNOLOGIQUES	48		9	VAL
	EC Disruptions technologiques: Big data, Intelligence Artificielle, etc.	12	12	4	VAL
	EC Gestion des risques et Cybersécurité	12		3	VAL
	EC Développements technologiques et facteur humain	12	12	2	VAL
Semestre 2 (janvier-juillet)					
UE4	CONDUITE ET MANAGEMENT DE PROJET SI	54		10	5
	EC Management de projets digitaux	12	12	4	VAL
	EC Challenge Projet Transformation	15	15	6	5
UE5	PREPARATION A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	48		6	1
	EC English for managers + (préparation au TOEIC)	33		4	1
	EC Séminaire de méthodologie de la recherche (2) (Projet Voltaire)	12	3	2	VAL
UE6	PROFESSIONNALISATION	2		14	12
	EC Mémoire de fin d'études			10	12
	EC Expérience professionnelle (stage/alternance)			2	VAL
	EC Expérience internationale			2	VAL
	EC suivi de mémoire		2		
TOTAL		320		60	